



Conseil local du Collège Jean-Pierre Vernant

Site : fcpe-vernant.le-pic.org

Rentrée 2012

Futurs parents de 6^{ème}

L'entrée en sixième marque un changement important dans la scolarité de votre enfant. Le fonctionnement de l'établissement, de la cantine, des transports, l'organisation des cours, entraînent des contraintes qui déroutent souvent les enfants et... les parents.

Pour vous aider et faciliter votre adaptation à la vie du collège, la FCPE a préparé cette double page d'informations.

Vos interlocuteurs potentiels

LE PRINCIPAL (et son adjoint) : c'est le Chef d'établissement. Le collège fonctionne sous sa responsabilité.

LES CONSEILLERS PRINCIPAUX D'EDUCATION (C.P.E.) : responsables du suivi des élèves et de la gestion de leur temps hors de la classe .

LE PROFESSEUR PRINCIPAL (et les professeurs) : un des professeurs de la classe est désigné pour être "professeur principal". C'est lui qui assure le lien entre les professeurs de la classe et les parents. *Vous pouvez le rencontrer sur rendez-vous (ainsi que les autres professeurs) pour toute question relative à la scolarité de votre enfant. Des rencontres parents-professeurs sont organisées en fin de premier trimestre.*

LE CONSEILLER D'ORIENTATION PSYCHOLOGUE : il est à la disposition des parents et des élèves pour tout renseignement relatif à l'orientation. *Il reçoit les parents sur rendez-vous.*

LE GESTIONNAIRE : il assure la gestion du collège *Adressez-vous à lui pour toute question financière (règlement demi-pension, voyages, sorties).*

L'EQUIPE MEDICO-SOCIALE : Une infirmière scolaire est présente au collège, les enfants peuvent aller la voir pour tout problème de santé. *Vous pouvez demander à la rencontrer , ainsi que le médecin scolaire, pour tout problème médical.* Une assistante sociale est présente ponctuellement au collège.

LES DELEGUES DE PARENTS : ils représentent tous les parents aux conseils de classe et leur transmettent les comptes-rendus. Ils prennent contact avec vous avant les conseils de classe.

La semaine scolaire

Les élèves ont cours du **lundi matin** au **vendredi soir**. Les cours débutent au plus tôt à 8h30 et s'achèvent au plus tard à 17h (12h30 le mercredi). L'accueil des élèves est assuré à 8h20.

Remarque : les journées sont longues ! A onze ans, un enfant a besoin de beaucoup de sommeil, parents pensez-y ! Les changements de classes, de professeurs, l'organisation de la journée et la composition du cartable sont autant d'éléments nouveaux pour les élèves : *soyez prêts à aider votre enfant,*

Les incontournables

LA VIE SCOLAIRE : c'est l'endroit où votre enfant doit aller s'il a besoin d'un renseignement, s'il a perdu quelque chose, s'il doit faire viser son carnet de correspondance (autorisations d'absences, retards, etc.)

LE CARNET DE CORRESPONDANCE : c'est le **trait d'union entre le collège et la famille**. A l'intérieur, figurent :

- les noms des professeurs
- le règlement intérieur du collège
- les retards, observations, absences et toutes les informations données par l'administration et les professeurs.
- l'emploi du temps de l'élève.
- Les autorisations d'entrées que vous déterminez en début d'année (8h30 chaque jour ou à l'heure du premier cours de la journée) et de sorties (17h chaque jour ou à la fin du dernier cours de la journée).
- Vos demandes ou remarques auprès de l'administration ou des professeurs.

Vous devez surveiller de très près ce carnet afin de ne rater aucune information importante.

LE C.D.I. : le Centre de Documentation et d'Information est ouvert à tous les élèves pour effectuer des travaux nécessitant l'utilisation d'ouvrages ou de documents ou des recherches sur Internet .

LA CANTINE : c'est un self-service, ce qui est très apprécié par les élèves. Les horaires de service sont attribués avec un roulement défini en début d'année scolaire. Les repas sont préparés sur place. *Ne pas oublier sa carte d'accès au réfectoire !*

LE SPORT (UNSS) : Le mercredi après-midi en dehors des heures d'éducation physique, votre enfant a la possibilité de pratiquer un sport avec des professeurs d'EPS du collège. L'inscription a lieu en septembre.

LE FOYER SOCIO-EDUCATIF (FSE) : géré par les parents et le personnel du collège, il propose des activités périscolaires à l'heure du déjeuner. Ses animateurs sont ceux de l'ALEJM (CLAE de l'école primaire Jean Macé).

TRANSPORTS SCOLAIRES : gratuits pour de nombreux élèves, ils sont financés par le Conseil Général. Pour les nouveaux utilisateurs, l'imprimé est à retirer au secrétariat du collège.

L'AIDE EDUCATIVE : c'est une étude dirigée en petit groupe, encadrée par des assistants d'éducatifs. Elle est destinée à tous les enfants qui en font la demande.



Plusieurs structures de concertation

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA) : composé de représentants de l'Administration, des élus des Collectivités locales, des personnels enseignants et administratifs, de représentants élus de parents d'élèves (*4 FCPE en 2011-2012*) et d'élèves. Il se réunit au moins une fois par trimestre pour débattre de tous les sujets concernant la vie de l'établissement : budget, règlement intérieur, projet d'établissement, ouverture sur l'environnement, information sur les métiers et orientation des élèves.

Une élection est organisée en début d'année pour élire les représentants des parents au CA. La participation à ce vote est essentielle à la vie du Collège. Les noms des élus figurent sur le site de la FCPE du collège.

LE CONSEIL DE CLASSE : composé du Principal ou de son adjoint, des professeurs de la classe, de 2 délégués des parents et de 2 délégués élèves, il se réunit à la fin de chaque trimestre pour examiner :

- les questions pédagogiques intéressant la vie de la classe notamment l'organisation du travail personnel des élèves,
- le comportement scolaire de chaque élève sur la base de l'évaluation des résultats scolaires, en prenant en compte l'ensemble des éléments d'ordre éducatif, médical, social apportés par les membres du conseil,
- les propositions d'orientation ou de redoublement élaborées par l'équipe pédagogique.

... Et quelques jours après ce conseil de classe, vous recevrez le bulletin scolaire de votre enfant, accompagné du compte rendu du conseil de classe élaboré par les parents délégués.

Remarque: le délégué-parent est désigné par une association de parents d'élèves. Les parents candidats doivent donc contacter une fédération de parents. Il joue un rôle essentiel. Il s'exprime au nom de l'ensemble des parents et rend compte de son mandat aux parents et au bureau de son association. Ses coordonnées vous seront transmises avant le premier conseil de classe, par une fiche à lui retourner.
N'hésitez pas à vous adresser à lui

Les aides financières

Les bourses : des documents vous seront transmis en début d'année vous indiquant si vous pouvez en bénéficier.

Le fonds social collégien : il est destiné à faire face à des situations difficiles. C'est une aide exceptionnelle individuelle et renouvelable si nécessaire. *Contact : intendant du collège.*

La cantine : Plusieurs types d'aide financière existent pour les cantines. *Le conseil général en particulier, permet à de nombreuses familles de bénéficier d'un tarif réduit.* Les chèques pour la cantine doivent être libellés à l'ordre de « l'agent comptable du lycée Saint Sernin » et non au trésor public.

Quelques réalisations impulsées par la FCPE du collège J.P. Vernant

Le Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) : fondé (au collège J.P. Vernant) à l'initiative des associations de parents d'élèves, il est devenu ensuite obligatoire. C'est un lieu de concertation entre l'équipe pédagogique, le personnel, les élèves, les parents d'élèves, les animateurs du quartier, etc.

Le Carrefour des métiers (fin Mars) : pour les 4^{ème} et les 3^{ème}, un après-midi de rencontre entre les enfants et des professionnels de plusieurs métiers différents (60 en 2011), pour que nos enfants se fassent une idée plus concrète de ce que sera leur future vie professionnelle.

Partenariat avec la Cité de l'Espace (pour les 5^{ème})

Dernière information !

LE TELEPHONE PORTABLE : Parfois utile, il n'est cependant pas obligatoire d'en avoir un à l'entrée en 6°. De nombreux enfants n'en possèdent pas. Quoiqu'il en soit, il doit impérativement être éteint à l'intérieur des locaux.



N'hésitez pas à nous contacter !

La FCPE, comme chaque année, participera à une réunion d'accueil dès la rentrée au Collège. Vous pourrez y contacter des parents et adhérer à l'association afin de participer aux structures de concertation, ou aux autres réalisations présentées ici. D'ici là, vous pouvez nous contacter directement ou visiter notre site : <http://fcpe-vernant.le-pic.org>

Adresse mail : info@fcpe-vernant.le-pic.org

Présidente du Conseil Local du Collège Jean-Pierre Vernant : Nicole PÉRIÉ

Tél : 05 61 54 00 60

BONNE RÉUSSITE A TOUS LES ENFANTS !